

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 9 mars 2023 à 18h30 à la Mairie**

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Valérie BÉLOTTI, Nadine CONTANT, Pascal POTIER, Jean-Michel BELOTTI, J-Louis JEANSON, Jean-Michel BELOTTI, Isabelle RICART, Sylvette GRANDPIERRE

Excusé-e-s : Jean Luc OURIET et Frédéric RZEPKA

ORDRE DU JOUR :✓ **Délibération pour approbation du Compte Administratif 2022 (CA)**

Est nommée Présidente de séance : Mme Sylvette GRANDPIERRE (*Le Maire ne pouvant pas prendre part à la décision*)

*Présentation du CA aux membres du conseil municipal.*

Balance des comptes :

Recettes d'investissement .....	6 608,84 €
Dépenses d'investissement .....	<u>10 996,89 €</u>
Solde d'investissement .....	- 4 388,05 €

Recettes de fonctionnement .....	548 277,16 €
Dépenses de fonctionnement .....	<u>182 057,12 €</u>
Solde de fonctionnement .....	366 220,04 €

Restes à réaliser au 31/12/2022	5 000,00 €
---------------------------------	------------

Soit un excédent global de ..... **356 831,99 €** (solde investissement + solde fonctionnement)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, approuve le CA 2022.

✓ **Délibération pour approbation du compte de gestion 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion émis par le Centre des Finances Publiques qui est identique au CA.

✓ **Affectation du résultat de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif correspondant**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide sur proposition du Maire d'affecter au budget 2023 les reports de fonctionnement et d'investissement comme suit :

• Affectation en réserves .....	9 388,05 €
• Report en section d'investissement .....	0,00 €
• Report en section de fonctionnement .....	356 831,99 €

✓ **Éclairage public**

Vu l'augmentation du coût de l'électricité et la demande écologique de lutter contre la pollution lumineuse, il est proposé au Conseil Municipal de réduire l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Il est rappelé que toutes les ampoules sont des LED et qu'à 23h il y a une baisse de luminosité de 50 à 70 %. Après en avoir délibéré, les membres du conseil ont décidé de laisser l'éclairage public allumé toute la nuit afin de ne pas faciliter les cambriolages.

✓ **Projet éolien – Courdemanges**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société « SARL Courdemanges Énergies » a déposé une demande d'autorisation environnementale de construire un parc éolien, composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison sur la commune de Courdemanges, à la direction Départementale des Territoires de la Marne.

La demande a été jugée recevable conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et doit désormais être soumise à une enquête publique.

L'arrêté prescrivant l'ouverture de cette enquête publique est prévue du mardi 7 mars 2023 à 17h30, au vendredi 7 avril 2023 inclus à 19h30.

Le rayon d'enquête publique est de 6 kms autour du site et une partie de la commune de Arzillières Neuville se trouve dans ce périmètre.

Conformément aux dispositions de l'article R181-38 du Code de l'environnement, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de donner un avis motivé sur ce projet.

Après présentation du projet éolien et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet à 8 voix pour.

**Divers :**

- **Travaux de rénovation :** Le bureau du secrétariat de mairie a besoin d'être rafraîchi (papier, peinture, sol)

Un devis sera demandé à NV Aérogonnage.

A revoir lors d'une prochaine réunion.

- **Salle des fêtes :** il faudrait faire une journée d'entretien afin d'installer des poignées sur les éléments de la cuisine, refaire les joints en silicone de l'évier, etc...

Séance levée à 20h15.

Le Maire, Michel CAPPÉ